



Le Vice-Président

C.C.P.C.  
Enregistrement N°

- 8 AOUT 2023

Pour traitement :

Pour réponse :

Pour Info :

**Monsieur Luc FOUTRY**

Président

Communauté de Communes Pévèle Carembault

141 rue Nationale

BP 63

59710 PONT-A-MARCQ

Lille, le **02 AOUT 2023**

Monsieur le Président,

Les politiques d'aménagement et d'urbanisme ont un impact majeur sur le territoire. C'est pourquoi le Département porte un intérêt particulier à ces questions.

Conformément aux articles L.132-7 et L.132-11 du Code de l'Urbanisme, vous avez notifié au Département le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Mérignies.

Après étude de votre dossier, il s'avère que cette procédure ne porte pas atteinte aux prescriptions du Département en matière d'aménagement.

Je vous remercie de me transmettre un dossier dématérialisé relatif à cette procédure quand celle-ci aura été approuvée.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'expression de ma considération distinguée.

**Nicolas SIEGLER**

**Vice-Président en charge de l'Aménagement du  
Territoire et du Canal Seine-Nord Europe**

Ref : N°DTT-RUH 20230092, Direction Territoires et Transitions, nathalie.fagot@lenord.fr, Tél. : 03.59.73.82.45